

CAPL « ASR » 14 novembre 2017 <u>Compte-rendu</u>

La CAPL C liée aux restructurations s'est réunie ce mardi 14 novembre 2017, en seconde convocation, une nouvelle fois en l'absence de certains représentants du personnel. Il est important de rappeler qu'une CAPL, tout comme un CTL se tiennent en seconde convocation quelles que soient les circonstances.

Vos élus FO-DGFiP, tout comme pour les CAPL A et B, là aussi dûment mandatés par de nombreux collègues concernés, ont rempli leur mandat, non sans préalablement rappeler leur ferme opposition à ces restructurations (cf déclaration liminaire) qui déstabilisent les agents et les services et ce y compris lorsque les fusions se déroulent sans changement de site.

Nous nous sommes tout d'abord attachés à vérifier que les règles avaient été respectées dans l'intérêt des agents. Nous veillerons à ce qu'ils bénéficient effectivement et de façon pérenne de ces affectations conformes à leurs choix lors du prochain mouvement.

À noter également la variable d'ajustement préférée de la direction pour pallier aux vacances d'emplois, **l'ALD** (ou Ajusteur Lambda Directionnel) dont Force Ouvrière a toujours dénoncé le régime non statutaire et réclamé sa suppression en faveur d'un emploi pérenne statutaire.

Pour plus de détails consultez vos élus :C, B et A: S. Rodrigues de Castro (EDR), J. Alves (SIP Tarare), J-L Pelletier (Dir^o), R. Thoraval (SIE Villefr./S), O. Saragossa (Dépenses Dir,^o) F. Donat (T. Metropole), C. Giuliani (SIE Lyon Est); A. Vankemmel (2° BDV); E. Estenne; Y.Raichl (Dir^o).

FO-DRFiP 69 : tél : 04 72 40 77 12. Mail : fo.drfip69@dgfip.finances.gouv.fr

F.O. UN SYNDICAT MOBILISÉ ET RESPONSABLE!